

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS****ENTRE LOIRE ET RHONE - COPLER****2025-DP-007****OBJET : Virement de crédits n°1 Budget Château**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-031Bis- CC du 27 mars 2025 votant le budget,

Vu la délibération n° 2025-033-CC du 27 mars 2025 portant sur la fongibilité des crédits en M57,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre de la section de fonctionnement afin d'effectuer des écritures comptables concernant les arrondis du prélèvement à la source ;

Le Président de la CoPLER,

DECIDE

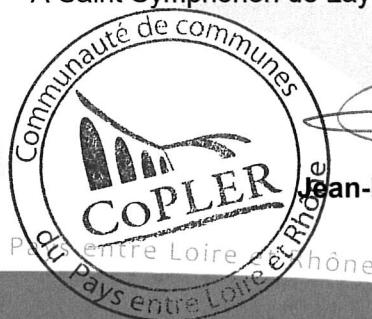
D'autoriser les transferts de crédits suivants :

Virement de crédit n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €			0,00 €

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil communautaire qui suit cette décision.

À Saint Symphorien de Lay, le 9 avril 2025

Le Président**Jean-Paul CAPITAN**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

